



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex  
tél. : 03.58.43.00.60 - e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

## COMMISSION SPORTIVE

PV 31 Sp 5

**Réunion le 7 septembre 2022**

**Présents** : MM Barrault – Guyot – Joseph - Schminke

Début de la réunion à 18 h 00.

## 1. Formation des groupes seniors - saison 2022 / 2023

### 1.1 DEPARTEMENTAL 3

**Courriel du club de l'UF Tonnerrois en date du 6 septembre 2022** : retrait de leur équipe 2.  
La commission,

- prend connaissance du courriel de ce club l'informant de son retrait d'engagement dans le championnat Départemental 3,
- par conséquent le groupe C sera composé de 8 équipes,
- amende de 160 € pour retrait d'engagement au club de l'UF Tonnerrois (amende 6.31).

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le championnat Départemental 3 groupe C sera composé de 8 équipes,
  1. Arcy Sur Cure 1
  2. Asquins Montillot 1
  3. Auxerre Stade 3
  4. E.C.N. 2
  5. Quarré / St Germain 1
  6. Ravières 1
  7. St Bris Le Vineux 2
  8. Tanlay 1
- décide de la refonte du calendrier pour ce groupe,
- annule toutes les rencontres devant se dérouler le 11 septembre 2022,
- par conséquent la 1<sup>ère</sup> journée est décalée d'une semaine et se jouera le 18 septembre 2022 selon le nouveau calendrier établi.

### 1.2 DEPARTEMENTAL 4

**Courriel du club d'E.C.N. en date du 5 septembre 2022** : engagement de leur équipe 3.  
La commission engage l'équipe d'E.C.N. 3 en départemental 4 groupe B et demande au secrétariat d'établir le nouveau calendrier.

Par conséquent, le championnat Départemental 4 groupe B sera composé de 12 équipes :

1. Andryes / Chatel Censoir 1
2. Asquins Montillot 2
3. Auxerre ASC 2
4. Coulanges La Vineuse 2
5. Serein HV 1
6. Serein AS 2
7. St Fargeau 2
8. Toucy 3 / Champignelles 1
9. Varennes 3
10. Vermenton 2
11. St Sauveur Moutiers
12. E.C.N. 3

La commission,

- suite à la demande du club d'E.C.N. en date du 5 septembre 2022,
- vu les engagements tardifs des équipes de St Sauveur 1 et E.C.N. 3,
- reporte la rencontre D4 gr B 25016237 du 11.09.22 E.C.N 3 - St Sauveur 1 au mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022, date impérative.

## 2. Aménagement des calendriers

### Courriel du club de Serein HV en date du 2 septembre 2022

Le nouveau calendrier D4 gr B étant établi, la commission ne peut donner suite à la demande de ce club.

### Courriel du club de Paron FC en date du 2 septembre 2022

La commission, après étude du calendrier U18 Départemental 1,

- attendu qu'il en ressort que l'équipe de Paron FC est en déplacement 4 fois sur 7 journées à jouer,
- décide d'inverse la rencontre suivante pour harmoniser ce championnat :
  - U18 D1 25004421 du 12 novembre 2022 – Paron FC 1 - Auxerre ASC 1.

### Courriels de la mairie et du club de St Julien Du Sault en date du 6 septembre 2022

La commission prend note de l'indisponibilité des installations de St Julien Du Sault et transmet le dossier à la commission des terrains pour suite à donner.

### Indisponibilité du Complexe René Yves Aubin à Auxerre

Le Président de la commission des terrains qui a pris contact avec la société qui a installé le terrain synthétique, celle-ci déconseille la pratique du football tant que celle-ci ne sera pas remise en état.

La commission,

- attendu que le complexe René Yves Aubin d'Auxerre est inutilisable actuellement,
- demande au club d'Auxerre ASC de fournir un terrain de repli pour les prochaines rencontres, réponse pour mardi 13 septembre 2022, date impérative,
- inverse les matchs pour les journées des 10 et 11 septembre 2002 :
  - D4 gr B 25016081 Toucy 3/Champignelles 1 - Auxerre ASC 2
  - U18 D1 25004209 Sens FC 1 - Auxerre ASC 1

## 3. Match non joué

### Match 24899750 du 04.09.22 Champigny 1 – St Denis Les Sens 1 départemental 2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- l'arrêté municipal de la mairie de Champigny en date du 30 août 2022,
- le courriel du club de St Denis Les Sens en date du 4 septembre 2022,
- donne ce match à jouer le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022, date impérative,
- attendu que l'équipe de St Denis Les Sens n'a pas eu connaissance de l'annulation de ce match (non réception de l'arrêté municipal) et s'est déplacée le 4 septembre 2022 à Champigny pour jouer,
- demande au secrétariat de procéder au remboursement des frais de déplacement de l'équipe de St Denis Les Sens, soit la somme de 53,52 € (30 km x 4 véhicules x 0,446 €).

#### **4. Demande changements horaires, dates, terrains**

**La commission communique aux clubs la nouvelle procédure de demande de report/inversion de match validée par le Comité de Direction le 1<sup>er</sup> septembre 2022 (document en annexe de ce PV).**

##### **Courriel du club de Varennes en date du 7 septembre 2022**

La commission prend note que les matchs des équipes seniors 2 et 3 de Varennes se joueront sur les installations de Flogny La Chapelle.

##### **Match 24916724 du 11.09.22 Quarré St Germain 1 – St Bris Le Vineux 2 départemental 3 gr B**

Demande de report de match du club de St Bris Le Vineux en date du 6 septembre 2022.

La commission en prend note mais précise que ce match est annulé – voir décision ci-dessus « paragraphe – formation des groupes seniors ».

##### **Match 24920918 du 02.10.22 Mt St Sulpice 2 – Gurgy 2 départemental 3 gr B**

Demande de report de match du club de Gurgy en date du 7 septembre 2022.

La commission, sans l'accord du club adverse, et vu le motif invoqué, maintient ce match à sa date initiale le 2 octobre 2022.

##### **Match 25031705 du 11.09.22 SC Sénonais 2 – Joigny 3 départemental 4 gr A**

Courriel du club du SC Sénonais en date du 6 septembre 2022.

La commission, vu la programmation des matchs sur l'installation du stade de la Fosse Aux Vaches, donne cette rencontre à jouer à 13 h 00 en lever de rideau du match D2 gr A Sens Jeunesse 1 – Champlost 1.

##### **Match 25016556 du 11.09.22 Asquins Montillot 2 – Andryes départemental 4 gr B**

Demande de report et d'inversion de match du club d'Andryes en date du 4 septembre 2022.

La commission, vu le motif invoqué, maintient ce match à sa date initiale le 11 septembre 2022.

*Mr Joseph n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

##### **Match 25029058 du 11.09.22 Chéu/Varennes 1 – Malay Le Grand 1 départemental Féminin à 8**

Demande de report de match du club de Chéu en date du 5 septembre 2022.

La commission, vu le motif invoqué, maintient ce match à sa date initiale le 11 septembre 2022.

##### **Match 25030020 du 11.09.22 Serein AS 1 – Auxerre Stade 3 départemental Féminin à 8**

Demande de report de match du club d'Auxerre Stade en date du 6 septembre 2022.

La commission, vu le refus du club de Serein AS en date du 6 septembre, maintient ce match à sa date initiale le 11 septembre 2022.

##### **Match 25004209 du 10.09.22 Auxerre ASC 1 – Sens FC 1 U18 départemental 1**

Demande d'inversion de match du club de Sens FC en date du 2 septembre 2022.

La commission,

- prend note du refus du club d'Auxerre ASC pour l'inversion de cette rencontre,
- attendu que le complexe René Yves Aubin d'Auxerre est inutilisable (voir ci-dessus),
- inverse la rencontre et donne ce match à jouer à 16 h 00 sur le terrain synthétique Bacary Sagna de Sens.

## 5. FMI

### **Match 24916361 du 04.09.22 E.C.N. 1 – Chevannes 1 départemental 1**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : E.C.N. 1 = 4 – Chevannes 1 = 1,
- concernant l'amende, fait preuve de clémence s'agissant du début de championnat.

### **Match 24899751 du 04.09.22 Gron Véron 1 – Migennes 2 départemental 2 gr A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Gron Véron 1 = 2 – Migennes 2 = 1,
- concernant l'amende, fait preuve de clémence s'agissant du début de championnat.

### **Match 24914441 du 04.09.22 Magny 2 – Auxerre ASC 1 départemental 2 gr B**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Magny 2 = 6 – Auxerre ASC 1 = 1,
- concernant les amendes, fait preuve de clémence s'agissant du début de championnat.

## 6. Questions diverses

### **Match 24915288 du 04.09.22 Fleury La Vallée 1 – FC Florentinois 1 départemental 2 gr A**

La commission prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre précisant que tous les joueurs remplaçants ont participé à la rencontre.

## 7. Homologation Tournoi

La commission enregistre la déclaration de tournoi en lien avec la commission technique. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Cerisiers : catégories vétérans – le 17 septembre 2022

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Fin de la réunion à 19 h 00.

Le Président de séance  
Schminke Didier